

Le budget

sions sont généralement d'avis que le délai de six mois pour la transmission du rapport est insuffisant. Le président de la commission actuelle, M. David Scott, c.r., les principales organisations représentant la magistrature et l'Association du Barreau canadien sont en faveur d'une prolongation de six mois du délai de transmission du rapport.

Le projet de loi C-2 ne ferait que cela et rien de plus. Il ferait simplement passer de six à douze mois le délai de transmission du rapport. Cette modification à la loi ne coûterait absolument rien. Le projet de loi n'aurait aucune incidence sur les salaires des juges, qui continuent d'être gelés comme ceux de tous les autres employés du secteur public fédéral.

J'exhorte les députés à approuver l'adoption rapide de cette modification mineure à la Loi sur les juges. Encore une fois, je tiens à remercier sincèrement la députée de Saint-Hubert et le député de Crowfoot.

[Français]

Mme Pierrette Venne (Saint-Hubert, BQ): Madame la Présidente, ce sera très court, étant donné que nous avons déjà donné notre consentement pour que ce projet de loi franchisse les étapes le plus rapidement possible, étant donné qu'il n'y a pas de discussion comme telle. Je pense que cette Chambre a vraiment beaucoup d'autres débats à faire et c'est pourquoi nous devons allouer le temps à des choses qui sont vraiment discutées et discutables.

[Traduction]

M. Jack Ramsay (Crowfoot, Réf.): Madame la Présidente, au nom du Parti réformiste et de son porte-parole en matière de justice, je ne m'oppose aucunement à cette modification mineure à la Loi sur les juges. Je n'ajouterai rien d'autre, de manière à accélérer les travaux de la Chambre.

• (1545)

(La motion est adoptée, le projet de loi est lu pour la deuxième fois et renvoyé à un comité.)

M. Boudria: Madame la Présidente, la présidence a mentionné que le projet de loi avait été renvoyé au comité permanent. Je croyais qu'il y avait eu consentement unanime pour franchir toutes les étapes de l'examen du projet de loi à la Chambre cet après-midi, plutôt que de le renvoyer au comité. La présidence pourrait peut-être tirer la chose au clair.

La présidente suppléante (Mme Ringuette-Maltais): Y a-t-il consentement unanime pour que le projet de loi soit renvoyé au comité plénier?

Des voix: D'accord.

(La Chambre se forme en comité plénier, sous la présidence de M^{me} Ringuette-Maltais, pour étudier le projet de loi C-2, Loi modifiant la Loi sur les juges.)

[Français]

La vice-présidente adjointe: À l'ordre. La Chambre est constituée en comité plénier pour étudier le projet de loi C-2, Loi modifiant la Loi sur les juges.

L'article 1 est-il adopté?

Sur l'article 1

Mme Pierrette Venne (Saint-Hubert, BQ): Madame la présidente, je voudrais demander au secrétaire parlementaire s'il peut nous dire si cette mesure de passer de six à douze mois risque d'augmenter les frais et les émoluments des commissaires de la commission triennale? Et dans l'affirmative, de combien?

[Traduction]

M. Gordon Kirkby (secrétaire parlementaire du ministre de la Justice et procureur général du Canada): Madame la Présidente, je crois comprendre que cette prolongation ne devrait entraîner aucune augmentation des coûts.

[Français]

La vice-présidente adjointe: Y a-t-il d'autres questions sur l'article 1?

L'article 1 est-il adopté?

Des voix: D'accord.

(L'article 1 est adopté.)

(L'article 2 est adopté.)

(Le titre est adopté.)

[Traduction]

(Rapport est fait du projet de loi, qui est approuvé et qui, avec le consentement unanime, est lu une troisième fois et adopté.)

[Français]

SUSPENSION DE LA SÉANCE

M. Boudria: Madame la Présidente, je demande le consentement unanime de la Chambre pour qu'on puisse suspendre les travaux de la Chambre jusqu'à 16 h 20, pour ensuite convoquer les députés pour la présentation du Budget. Nous ne procéderons pas à l'étude du prochain projet de loi à l'ordre du jour de la Chambre.

La présidente suppléante (Mme Ringuette-Maltais): Est-on d'accord pour suspendre la séance jusqu'à 16 h 20?

Des voix: D'accord.

(La séance est suspendue à 15 h 51.)

[Traduction]

REPRISE DE LA SÉANCE

(La séance reprend à 16 h 30.)

LE BUDGET

EXPOSÉ FINANCIER DU MINISTRE DES FINANCES

L'hon. Paul Martin (ministre des Finances, Lib.) propose:

Le budget

Que la Chambre approuve la politique budgétaire générale du gouvernement.

—Monsieur le Président, je dépose les documents budgétaires, y compris les avis de motions de voies et moyens. Les détails des mesures figurent dans les documents.

[Français]

Conformément à un ordre adopté par la Chambre, je présenterai aujourd'hui un projet de loi portant autorisation d'emprunter pour l'exercice financier 1996-1997. Je demande que ces motions soient inscrites à l'ordre du jour d'une prochaine séance.

[Traduction]

Il est clair comme jamais que ce que les Canadiens et Canadiennes veulent aujourd'hui de leur gouvernement, ce n'est pas de la rhétorique. Ce qu'ils veulent, c'est qu'on agisse, ce sont des progrès réels. Voilà les normes que les Canadiens ont fixées, voilà les normes d'après lesquelles notre gouvernement entend être jugé.

• (1635)

Rarement, au cours de notre histoire, autant de gens ont éprouvé une telle angoisse. Les Canadiens ont le sentiment que notre mode de vie est en danger. Quand ils regardent l'assurance-maladie, ils craignent qu'elle ne soit menacée. Quand ils regardent le système de pensions, ils s'interrogent sur ses chances de survie. Quand ils regardent l'économie, ils craignent que leurs emplois ne soient emportés dans la tourmente de la concurrence et du changement. Et quand les Canadiens et Canadiennes regardent leurs enfants, nos jeunes, ils se demandent quel genre d'avenir les attend.

S'il y a une obligation qui s'impose au gouvernement aujourd'hui, c'est d'apporter une réponse à ces inquiétudes profondes. C'est de faire tout ce qui est en notre pouvoir pour que la confiance chasse l'angoisse, pour que revienne l'espoir et que s'efface le désespoir. En un mot, nous devons agir dès maintenant pour aider les Canadiens à assurer leur avenir.

[Français]

En un mot, nous devons agir dès maintenant pour aider les Canadiens et les Canadiennes à assurer leur avenir. C'est une oeuvre collective qui nous interpelle tous.

Pour que notre pays puisse relever ce défi, il faudra des efforts concertés de tous les citoyennes et citoyens, de leurs gouvernements, des entreprises et des autres intervenants.

Ce que les Canadiens et les Canadiennes veulent de leur gouvernement, c'est qu'il fixe les objectifs, qu'il ait un plan d'action et ensuite qu'il travaille avec toute l'énergie dont il est capable—et aussi longtemps qu'il le faut—afin d'atteindre le but visé.

[Traduction]

Ce budget est le troisième que nous présentons dans le cadre des efforts déterminés que nous avons déployés sur tous les fronts pour assainir les finances de notre pays. Nous maintenons le cap. Nous maintenons le rythme. Nous ne relâchons pas nos efforts. En fait, notre gouvernement ne relâchera jamais ses efforts. La lutte que nous avons engagée contre le déficit est irréversible et sans merci. Aucun doute ne doit être permis à ce sujet. Nous allons équilibrer les comptes. En outre, nous placerons le ratio de la dette au PIB—à ce que nous devons en proportion de ce que nous produisons—sur une trajectoire descendante

en permanence, année après année. Rien—je dis bien rien—n'entamera la détermination de notre gouvernement.

[Français]

Nous avons annoncé, en novembre, que nous avions fait mieux que notre objectif de déficit pour l'année dernière. Notre objectif de déficit pour l'année qui se termine le 31 mars et notre cible de 3 p. 100 pour 1996-1997 seront également atteints, sinon dépassés eux aussi. Aucun doute ne subsiste à cet égard. C'est la preuve des effets en profondeur que nos deux premiers budgets ont produits.

De plus, ce Budget montrera clairement que notre objectif pour 1997-1998, un déficit de 17 milliards de dollars ou 2 p. 100 du PIB, sera lui aussi atteint.

[Traduction]

Nous atteindrons la cible de déficit de 3 p. 100. Nous atteindrons la cible de 2 p. 100 annoncée en novembre dernier. En fait, nous annonçons aujourd'hui des mesures qui nous permettront d'aller au-delà de ces objectifs, de continuer à progresser vers l'équilibre budgétaire.

À cette fin, nous effectuons dans nos dépenses ministérielles de nouvelles réductions de près de deux milliards de dollars, qui s'appliqueront à l'exercice 1988-1989, je veux dire 1998-1999. Je retourne en arrière, comme le Parti réformiste.

Des voix: Oh, oh!

• (1640)

M. Martin (LaSalle—Émard): Cela vient s'ajouter aux économies substantielles réalisées dans nos deux premiers budgets. La plupart des ministères verront leurs budgets réduits d'au moins 3,5 p. 100 de plus en 1998-1999; certains subiront des réductions beaucoup plus importantes.

Les dépenses au titre de la défense et de l'aide internationale seront réduites davantage. La croissance des dépenses consacrées aux programmes destinés aux Inuit et aux Indiens sera restreinte. La subvention à la production laitière sera éliminée graduellement sur cinq ans et la subvention aux services postaux sera réduite.

Ce budget, combiné aux deux derniers, apportera des économies de 26,1 milliards de dollars pour atteindre notre objectif d'un déficit égal à 2 p. 100 en 1997-1998, plus des économies de 28,9 milliards l'année suivante, en 1998-1999, pour que le déficit continue de baisser et que le ratio de la dette au PIB puisse commencer à diminuer, comme il se doit.

En 1993-1994, les dépenses de programmes du gouvernement, c'est-à-dire toutes les dépenses à l'exception des frais de la dette, s'élevaient à 120 milliards de dollars. En 1998-1999, nous aurons ramené ce montant à 105,5 milliards. Cela représente six années consécutives de diminution absolue des dépenses de programmes.

La réduction est encore plus spectaculaire par rapport à la taille de l'économie. En 1998-1999, les dépenses de programmes auront été ramenées à 12 p. 100 du PIB, alors qu'elles avoisinaient les 20 p. 100 il y a seulement une dizaine d'années. En fait, elles tomberont à leur plus faible niveau en plus de 50 ans.

Si nous considérons les trois budgets dans leur ensemble, nous aurons réduit les dépenses de 7 \$ pour chaque dollar de recettes nouvelles, parce que nous nous concentrons sur des compres-

Le budget

sions de dépenses et non sur des augmentations d'impôts et de taxes. Je me permets de signaler que, dans ce budget, nous n'augmentons pas la taxe d'accise. Nous n'augmentons pas l'impôt sur les sociétés. Nous n'augmentons pas les impôts des particuliers. En fait, nous n'augmentons aucun impôt ou taxe.

[Français]

Nous sommes heureux d'annoncer que dans ce budget, il n'y a pas d'augmentation d'impôt. En fait, notre gouvernement n'a jamais compté sur des augmentations d'impôt pour atteindre ses objectifs de réduction du déficit. Les prévisions exagérément optimistes ne font pas non plus partie de notre arsenal. La prudence que nous avons adoptée dès le début continuera de guider nos pas.

Cette fois encore, nos hypothèses économiques sont plus prudentes que celles de la plupart des analystes du secteur privé, et cela est délibéré. Comme dans les deux budgets précédents, de substantielles réserves pour éventualités viennent renforcer nos hypothèses économiques. Ces réserves ne sont pas là pour financer de nouvelles initiatives ou de nouveaux programmes; elles sont là uniquement pour parer aux variations imprévues de l'économie. Si nous n'en avons pas besoin, elles ne seront pas dépensées. Cela permettra de réduire encore plus le déficit.

Comme nous l'avons toujours déclaré—et comme nous l'avons maintenant prouvé—atteindre nos objectifs, c'est le moins que nous puissions faire, pas le mieux que nous ferons.

[Traduction]

L'un des dividendes que nous récoltons en atteignant ces objectifs quant au déficit est la diminution considérable des nouveaux emprunts que le gouvernement doit contracter chaque année sur les marchés. Les besoins financiers sont la mesure qu'utilisent la plupart des autres grands pays, les États-Unis, le Royaume-Uni, l'Italie, la France et l'Allemagne, pour calculer leurs déficits.

● (1645)

En 1993-1994, l'année où nous sommes entrés en fonction, les besoins financiers du Canada s'élevaient à 4,2 p. 100 du PIB, soit à 30 milliards de dollars. En 1997-1998, nos besoins financiers tomberont à seulement 0,7 p. 100 du PIB, soit à 6 milliards de dollars. Par rapport à la taille de l'économie, nos besoins d'emprunt n'auront jamais été aussi faibles en près de 30 ans. D'après ces indicateurs, le Canada aura le plus faible manque à gagner projeté de tous les gouvernements centraux du G-7.

[Français]

Les progrès accomplis aujourd'hui sur le plan financier ne sont pas dus uniquement à un effort fédéral. Ils sont le fruit d'un effort national appuyé par les Canadiennes et Canadiens d'un bout à l'autre du pays, indépendamment de leur allégeance politique.

Un des objectifs importants de toutes les provinces, de tous les territoires est d'assainir leurs finances. En fait, on s'attend à ce que huit provinces affichent un budget équilibré ou même excédentaire pour le présent exercice financier.

Les résultats parlent d'eux-mêmes. Par exemple, en 1993, les entreprises et les gouvernements de tout le Canada avaient emprunté 29 milliards de dollars à l'étranger. Ce montant a été ramené à 13 milliards en 1995 et il diminuera encore l'an pro-

chain et l'année suivante. En bref, la souveraineté économique du Canada revient au creux de nos mains.

[Traduction]

Par comparaison avec la plupart des autres pays, et dans le monde abstrait des statistiques, nous obtenons d'assez bons résultats. Cela dit toutefois, dans le monde réel où nous vivons tous, nous savons bien que, malgré les progrès accomplis, les Canadiens restent extrêmement inquiets. Il n'est pas difficile d'en deviner la raison.

Peu importe ce que disent les statistiques, bien des gens ne constatent aucune amélioration dans leur vie de tous les jours. Ce qu'ils constatent, ce sont les sacrifices. Et ils veulent savoir si leurs sacrifices serviront à quelque chose et quand ils prendront fin. La tâche qui nous attend est donc bien claire. Il s'agit de poursuivre dans le sens des progrès déjà réalisés, de convertir ces progrès en bons emplois, en croissance soutenue et en programmes sociaux adaptés au nouveau millénaire qui nous attend.

Ce budget vise à consolider les gains que nous avons réalisés. Il vise à régler les problèmes avant qu'ils ne se manifestent. Il propose une gestion prospective pour mettre en place les nouveaux éléments de la sécurité et de la prospérité futures. Il montrera comment nous pouvons maintenir l'engagement du gouvernement fédéral envers le régime d'assurance-maladie et les autres programmes sociaux au XXI^e siècle. Il présentera un plan pour établir la confiance dans le système de pensions publiques. Il améliorera la protection des membres les plus vulnérables de notre société et il réaffectera des dépenses pour investir dans l'avenir économique du pays. En un mot, comme doivent l'être tous les budgets, ce budget est axé sur le présent. Mais c'est aussi un budget conçu pour l'avenir.

Les Canadiens et Canadiennes veulent avoir la certitude que les principes qui guident l'action du gouvernement sont des principes auxquels ils souscrivent eux-mêmes. Voici nos principes. Premièrement, ce sont les gouvernements qui ont créé le problème du déficit. Par conséquent, c'est à eux de le résoudre, en s'occupant d'abord de remettre de l'ordre dans leurs propres affaires en réduisant leurs dépenses, et non en augmentant les impôts.

[Français]

Deuxièmement, notre stratégie budgétaire n'aura servi à rien si, en bout de ligne, nous n'avons pas amélioré les perspectives d'emploi. Nous devons nous concentrer sur la relance de la croissance en même temps que nous nous efforçons de réduire les dépenses.

● (1650)

Troisièmement, nous devons faire preuve de frugalité dans toutes nos activités. Le gaspillage au gouvernement est tout simplement intolérable.

[Traduction]

Quatrièmement, nous devons nous débarrasser à jamais de l'idée que de nouveaux programmes publics exigent de nouvelles dépenses. Ce n'est pas le cas. Ce qu'ils exigent, c'est la volonté de mettre fin aux activités inefficaces et de se concentrer sur ce qui fonctionne. C'est la raison pour laquelle notre stratégie passe par les réaffectations. Qu'il s'agisse des dépenses ou des recettes, chacune des initiatives présentées dans ce budget reflète un choix entre les secteurs les plus et les moins prioritaires.

Le budget

Enfin, nous devons toujours garder le sens de la justice et de la compassion. Les plus vulnérables sont souvent ceux qui ont le plus de mal à se faire entendre. Nous ne devons jamais laisser l'impératif de frugalité devenir un prétexte pour abandonner le sens de la justice.

Permettez-moi d'aborder maintenant le rythme auquel nous progressons. Ce rythme, dès le départ, a été constant. C'était un choix délibéré. Nous n'en changerons pas. Nous sommes d'avis que l'existence de déficits chroniques représente un danger manifeste et immédiat pour notre pays, pour notre mode de vie, pour notre avenir. Les déficits chroniques menacent les défavorisés, parce que ce sont eux qui souffrent quand le gouvernement n'a pas assez de ressources pour répondre à leurs besoins.

Mais cela ne signifie pas que nous partageons l'opinion de ceux qui préconisent une élimination brutale du déficit. Il n'est pas difficile de concevoir un budget draconien. Les chiffres, ça ne fait pas mal. Mais les conséquences humaines, elles, peuvent être très douloureuses.

[Français]

À notre avis, un progrès durable requiert adaptation, ajustement et compréhension. Une stratégie mesurée permet tout cela. Elle permet de convertir les économies à court terme en économies à long terme. Elle permet ainsi de réaliser des progrès durables dans l'assainissement des finances publiques. À l'opposé, les coupes aveugles de dépenses présentent un risque bien réel de transformer les économies à court terme en coûts à long terme.

Notre objectif est clair et immuable. Nous voulons réduire le déficit de façon permanente et non temporaire. Nous voulons régler ce problème une fois pour toutes. Pour réussir, cela exige une réforme mûrement réfléchie et menée avec soin.

[Traduction]

Nous allons équilibrer le budget. Mais nous y parviendrons de façon mesurée, délibérée et responsable. Tel est notre plan. Tel est notre cap. C'est une question de coûts et de conséquences. Mais c'est également une question de valeurs. Nous nous refusons tout simplement à croire que l'équité doive absolument être sacrifiée au redressement des finances publiques. Ce n'est pas ainsi que notre pays s'est développé. Et ce n'est pas ainsi que notre gouvernement laissera sa marque.

[Français]

S'il est impératif d'assainir nos finances, comme nous l'avons toujours affirmé, il est tout aussi important de repenser le rôle de l'État. Nous avons besoin non seulement d'un gouvernement qui dépense moins, mais aussi d'un gouvernement qui dépense mieux. C'est pour cela que la chasse au gaspillage fera l'objet d'efforts constants. Il n'y aura pas de relâchement de notre part.

Le gouvernement devrait se concentrer sur les besoins de la population, pas sur ceux de la bureaucratie. Les Canadiens et Canadiennes veulent que leurs gouvernements coopèrent, pas qu'ils se fassent concurrence. Et ils veulent bénéficier de meilleurs services à moindre coût. Les dédoublements coûtent cher aux entreprises et coûtent cher au gouvernement. Nous voulons y mettre fin.

• (1655)

C'est pourquoi nous présenterons des propositions législatives qui permettront d'établir des agences gouvernementales moins nombreuses et plus efficaces.

[Traduction]

L'une des meilleures façons de réduire les coûts est de réduire le chevauchement et le dédoublement. C'était l'un des objectifs de notre examen des programmes, mené par le président du Conseil du Trésor. Nous sommes certainement tous d'accord dans cette enceinte pour dire qu'il est absurde qu'une usine de transformation alimentaire ait un inspecteur fédéral des viandes, un inspecteur fédéral de la santé, un inspecteur fédéral des pêches, sans compter un inspecteur provincial de la santé et un inspecteur provincial des aliments, tous présents le même jour, dans la même usine, pour accomplir essentiellement les mêmes fonctions.

Quelle est la petite entreprise qui n'a pas eu un jour la visite d'un vérificateur fédéral de l'impôt sur le revenu, suivi par un vérificateur fédéral de la taxe de vente, puis d'un vérificateur provincial de l'impôt des sociétés et d'un vérificateur provincial de la taxe sur les ventes au détail—tous à la recherche des mêmes renseignements, mais présentés d'une façon légèrement différente? C'est pourquoi nous proposons, par exemple, une agence unique d'inspection des aliments qui regroupera les activités actuellement dispersées dans plusieurs ministères fédéraux. Cela nous donnera aussi l'occasion d'offrir aux provinces un nouveau partenariat qui permettra de mettre en place un système commun et plus efficient d'inspection des aliments.

Pour la même raison, le ministre du Revenu national créera également une nouvelle agence nationale du revenu appelée la Commission canadienne du revenu. L'établissement de cette commission facilitera une collaboration plus étroite avec les provinces dans l'administration des impôts et taxes. Les Canadiens ne savent que trop bien qu'il y a un seul contribuable. Un certain nombre de provinces nous ont demandé pourquoi il n'y aurait pas, de même, un seul percepteur des impôts et taxes.

Dans le même ordre d'idées, nous travaillons d'arrache-pied pour remplacer la taxe de vente fédérale. À notre avis, c'est essentiel si nous voulons rendre le système plus équitable pour les consommateurs et répondre aux préoccupations des petites entreprises, tout en économisant l'argent des contribuables grâce à une administration plus efficiente. Nous travaillons avec un certain nombre de provinces afin d'y parvenir. Si l'on parvient à une entente avec les provinces, le gouvernement prendra les mesures qui s'imposent pour faire de l'harmonisation une réalité. De plus, une importante série de mesures est préparée en vue de rationaliser et de simplifier la taxe de vente fédérale.

[Français]

L'assainissement des finances publiques n'est pas une fin en soi. Ce n'est qu'un des moyens d'atteindre cette fin. Il nous procure les ressources nécessaires pour progresser sur d'autres fronts. En même temps que nous continuons de répondre aux inquiétudes des Canadiennes et des Canadiens au sujet de la santé financière de leur pays, nous devons aussi voir plus loin afin de régler d'autres problèmes avant qu'ils ne se manifestent.

Le budget

L'une de ces priorités, de toute évidence, doit être de préserver et de renforcer nos programmes sociaux en vue du siècle prochain.

Ces programmes, le soutien des soins de santé, de l'enseignement postsecondaire, de l'aide aux démunis, sont au coeur même des valeurs que nous chérissons.

[Traduction]

Le budget de l'an dernier a instauré le Transfert canadien en matière de santé et de programmes sociaux. Cette initiative avait pour but d'assainir les bases des transferts fédéraux dans ces importants domaines et d'accorder aux provinces une plus grande souplesse pour mieux mettre en oeuvre ces programmes. En 1997-1998, le TCSPS constituera un transfert de 25 milliards de dollars composé, en parts à peu près égales, d'espèces et de points d'impôt.

Étant donné que les transferts aux provinces et aux territoires constituent un important élément de nos dépenses totales, nous ne pouvions pas redresser la situation des finances fédérales en les laissant de côté. C'est la raison pour laquelle, dans le budget de l'an dernier, nous avons annoncé un mécanisme de financement du nouveau Transfert canadien en matière de santé et de programmes sociaux en 1996-1997 et 1997-1998. Ce mécanisme restera inchangé.

• (1700)

Maintenant que le cadre du TCSPS est en place, notre défi—et notre engagement—sont clairs. Il s'agit d'établir, comme l'a promis le premier ministre, un mécanisme de financement à long terme du TCSPS qui soit stable, prévisible et soutenable.

À cette fin, nous annonçons aujourd'hui un engagement ferme de financement du TCSPS au cours des cinq ans allant de l'exercice 1998-1999 à 2002-2003. Au cours des deux premières années de cette période, nous maintiendrons le montant total des droits du TCSPS c'est-à-dire la valeur combinée des points d'impôt et des espèces au niveau de 1997-1998, c'est-à-dire 25,1 milliards de dollars. Pendant les trois autres années de la période, le total des droits à transfert augmentera chaque année et à un rythme croissant.

[Français]

De plus, nous inscrirons dans la loi que tout au long de cette période, la garantie que la partie en espèces du transfert ne descendra jamais en dessous de 11 milliards de dollars. Nous mettrons ainsi fin à la diminution des transferts en espèces qui se produit automatiquement quand la valeur des points d'impôt transférés augmente. Les provinces vont ainsi bénéficier non seulement de la valeur croissante du transfert fiscal, mais aussi de la garantie du transfert en espèces.

D'après une formule liée à la croissance économique, le total des droits du Transfert canadien augmentera au cours de cette période pour passer de 25,1 milliards de dollars en 1999-2000 à environ 27,4 milliards en 2002-2003.

[Traduction]

Sous l'effet de ces assurances, les Canadiens et Canadiennes pourront avoir la certitude que, à l'orée du siècle prochain, leur gouvernement national sera engagé de façon aussi déterminée à soutenir le système de santé, l'enseignement postsecondaire et l'aide aux démunis. Conformément à cet engagement, nous resterons opposés à ce qu'une durée minimale de résidence soit

imposée aux prestataires de l'assistance sociale qui déménagent d'une province à l'autre, et nous maintiendrons sans fléchir les principes de l'assurance-maladie.

Ce budget répond également à notre engagement d'établir une nouvelle méthode pour répartir le TCSPS entre les provinces—une méthode qui atténue les disparités dans le financement qui résultent du plafonnement des transferts imposé à certaines provinces par le gouvernement précédent au titre du Régime d'assistance publique du Canada.

La nouvelle méthode de répartition sera mise en vigueur progressivement pendant les cinq années du nouveau mécanisme de financement. Cela permettra de réduire de moitié les disparités qui existent actuellement entre les provinces en termes de financement par habitant. Nous sommes disposés à étudier avec les provinces les améliorations qui pourraient être apportées à la formule de la répartition au-delà de la période visée.

Enfin, dans le domaine de l'assurance-maladie, ce budget annonce de nouvelles initiatives. Le ministre de la Santé annoncera la création d'un Fonds pour la recherche en services de santé, sous l'égide du Conseil de recherches médicales du Canada. Le gouvernement fédéral fournira sans conditions 65 millions de dollars sur cinq ans. Le but sera d'amener les gouvernements, les établissements de santé et le secteur privé à financer ensemble la recherche afin de déterminer ce qui fonctionne le mieux dans notre système médical, ce qui ne marche pas et ce qui pourrait être fait pour améliorer l'efficacité et l'efficacité de notre régime de soins de santé.

• (1705)

[Français]

Le fait d'avoir assuré un revenu de retraite décent à nos aînés représente l'une des plus grandes réussites, une des plus grandes fiertés dans ce pays. Grâce à notre système de pensions public, des millions de personnes âgées jouissent aujourd'hui d'un niveau de vie nettement supérieur à celui dont bénéficiaient leurs parents. Nous avons aujourd'hui l'obligation de prendre les mesures nécessaires pour préserver cette réalisation au profit de nos enfants.

[Traduction]

Un grand nombre de Canadiens et Canadiennes, en particulier chez les jeunes, craignent que le système de pensions publiques ne soit plus là lorsqu'ils en auront besoin. Il faut rétablir la confiance dans le système de pensions. Le parti qui a créé le système de pensions dans ce pays se doit maintenant d'agir pour le préserver. Le défi est bien clair: il s'agit d'assurer la viabilité future du système.

Tout d'abord, le Régime de pensions du Canada doit être placé sur des bases financières saines. Cela doit être fait d'une manière soutenable, économique et équitable. Le gouvernement ne partage pas l'opinion de ceux qui prétendent que le RPC ne peut être amélioré, qu'il devrait être abandonné. Nous croyons que le droit à une retraite sûre appartient à tout le monde et qu'il ne doit pas devenir le privilège d'une poignée de nantis.

Cependant, les conclusions de l'actuaire en chef montrent bien que des changements doivent être apportés au RPC si l'on veut préserver sa viabilité. De toute évidence, il y a un certain temps que les gouvernements auraient dû agir dans ce dossier. Nous croyons que le rôle d'un gouvernement qui se veut responsable est d'aller au-devant des problèmes plutôt que de les

Le budget

laisser dégénérer en crise. C'est pourquoi, avec les provinces et les territoires, nous agissons.

[Français]

Le second pilier du système de pensions—la Sécurité de la vieillesse et le Supplément de revenu garanti—est financé par les recettes générales du gouvernement. Là aussi, l'augmentation des coûts fait craindre pour la survie à long terme de ces pensions publiques. Nous avons le devoir d'apaiser ces craintes.

Dans notre dernier budget, nous avons énoncé les principes d'une réforme. Aujourd'hui, nous proposons une nouvelle prestation pour aînés qui rentrera en vigueur en l'an 2001. Cette prestation jouera un rôle essentiel dans le système de pension sûr et soutenable que nous sommes déterminés à maintenir aujourd'hui et à l'avenir. Tel était notre engagement envers les Canadiens et les Canadiennes.

Comme le premier ministre l'a déclaré à maintes reprises, les aînés d'aujourd'hui sont en droit de savoir que leur retraite est assurée. Ils sont en droit de savoir qu'ils recevront toujours au moins autant que les pensions dont ils bénéficient aujourd'hui. Cela, notre proposition le garantit. En fait, un grand nombre de personnes âgées recevront davantage qu'aujourd'hui.

De plus, les Canadiennes et les Canadiens plus jeunes sont en droit de savoir que, plus tard, les pensions publiques seront là au moment où ils en auront besoin. Et cela, notre réforme le garantit aussi.

[Traduction]

Cette réforme rendra le système de pensions soutenable. Elle y parviendra en orientant l'aide vers ceux qui en ont le plus besoin. En freinant le rythme de croissance des pensions publiques, nous parons au danger de réduire les ressources nécessaires à d'autres programmes et services essentiels.

La nouvelle prestation aux aînés sera entièrement non imposable. Elle sera complètement séparée du régime fiscal. Elle regroupera la SV, le SRG, le crédit pour revenu de pension et le crédit de personne âgée.

En outre, dans le nouveau système, la prestation et les seuils seront entièrement indexés sur l'inflation. Il s'agit d'une amélioration importante pour toutes les personnes âgées qui s'inquiètent de l'érosion graduelle de leurs prestations. Ainsi, l'indexation partielle du seuil de récupération cessera de poser un problème.

La nouvelle prestation aux aînés sera versée chaque mois et, dans le cas des couples, elle sera répartie également entre les deux conjoints, chacun recevant un chèque distinct.

● (1710)

Il s'agira d'un système plus équitable. Il sera fondé sur le revenu total, comme l'a toujours été le SRG. Étant donné que les ressources des couples à faible revenu sont actuellement combinées pour déterminer leur admissibilité à une aide supplémentaire, nous croyons qu'il convient de combiner les ressources des couples à revenu supérieur pour déterminer leur niveau d'aide gouvernementale.

La nouvelle prestation sera conçue de manière à protéger entièrement les Canadiens et Canadiennes à revenu faible ou modeste. Presque tous ces Canadiens recevront un peu plus

qu'aujourd'hui. En fait, tous ceux qui bénéficient actuellement du SRG recevront \$120 de plus par an.

[Français]

Dans l'ensemble, avec notre réforme, 75 p. 100 des Canadiens et Canadiennes âgés recevront au moins autant, sinon davantage qu'aujourd'hui.

[Traduction]

Dans le cadre de la nouvelle prestation aux aînés, 75 p. 100 des Canadiens âgés recevront autant ou plus. En fait, la plupart recevront davantage. Près de neuf femmes âgées vivant seules sur 10 verront leur situation améliorée par le nouveau système. Les personnes âgées à revenu élevé recevront un peu moins d'argent. Plus leur revenu d'autres sources sera élevé, moins elles recevront de prestations, et les aînés dont les revenus sont les plus élevés ne recevront plus de prestations du gouvernement.

À la Chambre, le premier ministre a promis aux Canadiens et Canadiennes qu'aucune personne âgée actuelle ne verrait ses paiements de la SV et du SRG réduits par suite de la réforme. En fait, notre proposition va plus loin encore. Non seulement les prestations de pension de toute personne qui a aujourd'hui 65 ans seront protégées, mais ce sera aussi le cas des prestations de pension de tous les Canadiens qui ont eu 60 ans avant le 1^{er} janvier de cette année, de même que leurs conjoints, peu importe leur âge. Le gouvernement permettra à ces Canadiens de choisir, entre ces deux systèmes, celui qui les avantagera le plus, l'adoption de la nouvelle prestation aux aînés dans cinq ans ou le maintien de leurs prestations actuelles de SV-SRG.

Le but de cette réforme est de donner aux Canadiens l'assurance que le système de pensions sera encore là pour répondre à leurs besoins à l'avenir, comme il l'a été dans le passé. Un système équitable, soutenable et sûr: voilà ce que les Canadiens veulent, et voilà ce qui caractérise le nouveau système de pensions publiques.

Le sujet suivant concerne les enfants. Les familles monoparentales sont aujourd'hui beaucoup plus nombreuses que jamais. Les Canadiens savent que, trop souvent, les besoins et les droits des enfants sont mal protégés après un éclatement de la famille. Le système actuel de prestations alimentaires pour enfants entraîne beaucoup trop de difficultés, de tensions et de détresse. Ce système a aggravé les incertitudes et les angoisses éprouvées par un grand nombre de Canadiens et de Canadiennes.

À notre avis, les enfants doivent passer en premier. Le soutien des enfants est la première obligation des parents. Ce soutien n'est pas discrétionnaire.

[Français]

Le gouvernement a promis d'améliorer le système de pensions alimentaires aux enfants. Aujourd'hui, il agit. Le ministre de la Justice donnera plus de précisions sur ces mesures au cours des prochains jours. À cet égard, la première de nos modifications touche le régime fiscal des pensions alimentaires pour enfants.

À l'heure actuelle, ces pensions sont imposables pour le bénéficiaire et déductibles d'impôt pour le payeur. À notre avis, ce système est mauvais. Nous croyons que ces paiements doivent servir aux besoins des enfants. Ils ne constituent pas un revenu pour les parents.

Le budget

• (1715)

Par conséquent, dans le cas de toute nouvelle pension alimentaire accordée pour les enfants et pour toutes les pensions existantes qui seront modifiées à compter du 1^{er} mai 1997, les montants payés à titre de pension ne seront plus inclus dans le revenu du parent qui a la garde des enfants, ni déductibles d'impôt pour le payeur. De cette manière, les enfants qui ont le plus besoin de soutien financier vont en bénéficier et les parents n'auront plus à se livrer à des calculs et à une planification fiscale complexe.

Deuxièmement, nous améliorerons la méthode servant à déterminer le montant des pensions alimentaires pour enfants. Il en résultera des règlements plus équitables et plus cohérents. Cela réduira les conflits entre les parents qui garderont au profit de leurs enfants l'argent qu'ils dépensent maintenant en frais d'avocats et de cour.

Troisièmement, un large éventail de mesures est pris afin de s'assurer que les ordonnances de pensions alimentaires pour les enfants sont respectées et que les pensions sont versées intégralement et à temps.

Avec ces mesures, nous visons les mauvais payeurs chroniques qui omettent volontairement de verser les pensions dues. Comme les mécanismes d'exécution relèvent principalement des provinces et des territoires, ces mesures sont conçues afin de compléter et renforcer leurs efforts.

[Traduction]

Nous croyons qu'il faut faire davantage en faveur des enfants. C'est pourquoi nous augmentons le supplément au revenu gagné dans le cadre de la prestation fiscale pour enfants. Ce supplément aide les parents à revenu modeste à faire face à certaines des dépenses occasionnées par un travail, par exemple la garde des enfants, les transports et l'habillement. Il aide aussi à compenser les avantages que perdent les parents en ne bénéficiant plus de l'assistance sociale et en retournant sur le marché du travail. La prestation annuelle maximale est doublée, en deux étapes. Elle passera de 500 \$ à 750 \$ en juillet de l'an prochain et à 1 000 \$ en juillet 1998.

Lorsqu'elle sera entièrement en vigueur, la prestation se traduira par une aide supplémentaire de 250 millions de dollars par année pour environ 700 000 familles de petits salariés, dont un tiers sont dirigées par des parents célibataires.

Enfin, nous pensons que l'âge de 14 ans qui limite actuellement le droit à la déduction pour frais de garde d'enfants devrait être porté à 16 ans pour aider davantage les parents, en particulier les parents célibataires, que leur emploi oblige à travailler de nuit.

Un nombre croissant de Canadiens s'occupent à la maison d'enfants adultes ou d'autres parents déficients. Il s'agit d'une tâche difficile et d'une valeur inestimable. C'est pourquoi le budget propose de porter la valeur du crédit pour personne déficiente à charge de 270 \$ à 400 \$ et de faire passer de 2 690 \$ à 4 103 \$ le seuil de revenu à partir duquel la prestation commence à être réduite.

Un certain nombre de groupes, y compris le Comité permanent des droits de la personne et de la condition des personnes handi-

capées, nous ont demandé de réexaminer les mesures, notamment les dispositions fiscales, qui ont une incidence sur les personnes handicapées. Nous nous pencherons sur ces questions, car nous croyons qu'il est important d'évaluer en permanence les mécanismes d'aide aux personnes souffrant de handicaps.

Chaque jour, partout au pays, des Canadiens et Canadiennes donnent généreusement de leur temps et de leurs ressources pour appuyer le travail des organismes sans but lucratif, bénévoles et de bienfaisance. Ces gestes innombrables constituent une puissante réponse collective aux besoins pressants de la société, particulièrement en ces temps de restrictions.

Le gouvernement doit appuyer les Canadiens dans leurs efforts. C'est pourquoi nous adoptons la recommandation du Comité permanent des finances et du Conseil des arts du Canada voulant que le plafond annuel des dons de bienfaisance soit porté de 20 à 50 p. 100 du revenu net. Ce plafond sera porté à 100 pour cent dans le cas des dons faits aux organismes de bienfaisance—afin d'encourager les dons testamentaires à ces derniers. De plus, pour encourager les dons qui ne sont pas faits en espèces, le plafond sera porté à 100 pour 100 de la partie du don d'un bien en capital ayant pris de la valeur qui doit être incluse dans le revenu imposable du donateur.

• (1720)

De toute évidence, il est possible d'en faire davantage. C'est ainsi qu'au cours de l'année qui vient, nous examinerons, en consultation avec le secteur des organismes de bienfaisance, les autres moyens qui permettraient d'encourager les dons de charité et les activités de bienfaisance. Nous mettrons l'accent sur les moyens de s'assurer que l'amélioration de l'aide gouvernementale appuie des activités qui bénéficient directement à la société canadienne.

L'un des plus grands défis auquel les Canadiens et leurs gouvernements sont confrontés est l'évolution des activités économiques et du travail. Dans le monde entier, sur tous les continents, nous vivons une révolution qui, par son ampleur et sa profondeur, se compare à la grande révolution industrielle. Les contours de cette révolution sont clairement dessinés. La distance est abolie, à mesure que les obstacles au commerce et à l'investissement s'effondrent et que les communications deviennent instantanées. Le changement ne cesse de s'accélérer, la technologie rendant possibles quotidiennement des tâches dont on ne faisait autrefois que rêver.

Certains voient dans cette révolution des possibilités nouvelles à exploiter. D'autres craignent qu'il y ait trop d'occasions perdues. Notre devoir est de veiller à ce que le Canada soit à l'avant-garde de cette révolution, et non laissé pour compte. Nous devons coopérer de manière que la nouvelle économie offre aussi de nouveaux emplois.

Les Canadiens savent que les emplois d'aujourd'hui et de demain seront créés par les milliers d'entreprises canadiennes qui voient le jour chaque année. Nous sommes d'accord avec eux. Alors, quel est le rôle du gouvernement? Nous croyons que c'est de fournir au secteur privé et à tous les Canadiens un cadre propice à la croissance, au genre de croissance dont dépend la création d'emplois.

Le budget

Il est manifeste que, malgré nos problèmes, le climat économique de ce pays s'améliore. Les comptes de la nation s'améliorent. En conséquence: les taux d'intérêt ont diminué de 3 points depuis un an. L'inflation n'a jamais été aussi faible en 30 ans, et l'économie canadienne est plus concurrentielle que jamais.

Le fait est que, en cette époque de mondialisation, de concurrence, de changement rapide, il est absolument nécessaire de mettre en place de bons éléments fondamentaux. Mais cela n'est pas suffisant en soi. C'est dans ce contexte qu'il faut replacer les chiffres de création d'emplois, la plus importante de toutes les statistiques. Au cours des 13 derniers mois, 263 000 emplois ont été créés dans le secteur privé. Rien que depuis novembre, 123 000 nouveaux emplois ont été créés, la plupart à plein temps. Ce sont là de bons résultats, mais ils ne sont pas suffisamment bons.

La preuve nous en est fournie non seulement par le nombre de chômeurs, mais aussi par le fait que cela leur prend plus de temps pour se trouver un nouvel emploi. L'effet des changements se fait sentir dans tous les secteurs de la société, dans toutes les régions du pays, de nos plus grandes villes à nos plus petites localités.

Par exemple, il est clair que le défi de l'adaptation se pose avec une acuité toute particulière dans les régions rurales du Canada. Même si l'attention se tourne souvent vers les grandes zones urbaines, il est absolument essentiel que nous continuions de prendre des mesures pour apaiser également les craintes des régions rurales, que nous concevions des mesures destinées à répondre aux besoins divers des régions urbaines et rurales du Canada, des besoins qui restent essentiels pour notre bien-être économique, notre mode de vie et notre avenir.

• (1725)

[Français]

En d'autres mots, si nous voulons que notre avenir soit meilleur, il faut y investir. Ainsi, en plus de consolider les progrès accomplis sur le plan financier et d'assurer l'avenir de nos programmes sociaux, nous renforçons notre action dans trois domaines pour aider les Canadiens et les Canadiennes à mieux gérer leur avenir.

[Traduction]

Suivant les recommandations du Comité du Cabinet sur l'emploi et la croissance, que préside le ministre de l'Agriculture, nous engageons des investissements stratégiques dans nos jeunes, dans la technologie et dans le commerce.

Je tiens à souligner que les initiatives que nous annonçons n'exigeront pas de dépenses supplémentaires. Elles sont entièrement financées par la réaffectation de ressources existantes.

Le succès de notre économie dépend. . .

Monsieur le Président, cela fait trois budgets de suite que le solliciteur général boit mon eau.

Des voix: Oh, oh!

M. Chrétien (Saint-Maurice): Estimez-vous heureux que ce ne soit pas du gin.

M. Martin (LaSalle—Émard): Puis-je avoir deux mots avec vous avant le prochain remaniement ministériel?

Des voix: Oh, oh!

M. Martin (LaSalle—Émard): Monsieur le Président, le succès de notre économie dépend très clairement des jeunes d'aujourd'hui, tout comme leur succès dépendra de leur capacité de participer pleinement à tout ce que l'économie peut offrir. Le gouvernement a, de toute évidence, un rôle à jouer en aidant nos jeunes à se préparer à une économie en évolution rapide, par l'acquisition des compétences appropriées et par l'accès à une expérience professionnelle.

C'est pourquoi nous annonçons dans ce budget qu'une somme supplémentaire de 165 millions de dollars sera dégagée sur trois ans, grâce à des réaffectations au sein du régime fiscal, pour que les étudiants et leurs familles soient mieux en mesure de faire face aux coûts croissants des études.

Premièrement, pour tenir compte des dépenses autres que les frais de scolarité, nous portons le crédit pour études de 80 \$ à 100 \$ par mois. Deuxièmement, pour soutenir les parents ou les conjoints qui aident à faire face aux frais d'études, nous portons le plafond de transfert des crédits pour frais de scolarité et études de 680 \$ à 850 \$ par an.

Troisièmement, pour inciter les parents à épargner à long terme en vue des études de leurs enfants, nous proposons de faire passer les plafonds annuels de cotisation aux régimes enregistrés d'épargne-études de 1 500 \$ à 2 000 \$, et le plafond cumulatif, de 31 500 \$ à 42 000 \$.

[Français]

Quatrièmement, comme nous l'avons indiqué, les conditions d'admissibilité à la déduction pour frais de garde d'enfants sont élargies. Cette mesure viendra en aide aux parents qui entreprennent des études ou une formation. Les parents célibataires auront droit aux mêmes déductions que celles qui sont, à l'heure actuelle, accordées aux couples. Pour la première fois, la déduction pour frais de garde d'enfants s'applique à ceux qui terminent leur secondaire et non plus uniquement à ceux qui font des études postsecondaires.

Les études constituent une première étape pour nos jeunes, mais elles suffisent de moins en moins. Ce qu'il faut, c'est la possibilité pour eux d'acquérir une expérience professionnelle. Pour contribuer à atteindre cet objectif, le gouvernement réaffecte 315 millions de dollars sur trois ans provenant d'autres secteurs de dépenses, afin d'aider à créer des possibilités d'emplois pour les jeunes. Cette somme s'ajoute au fonds déjà consacré à ce domaine dans le cas de programmes tels que Jeunes stagiaires Canada et Service jeunesse Canada.

Une partie de ces montants supplémentaires servira à augmenter sensiblement notre aide aux emplois d'été pour étudiants. Les emplois d'été ne fournissent pas uniquement aux jeunes la possibilité de gagner l'argent dont ils ont besoin pour terminer leurs études. Ils peuvent aussi leur apporter une expérience professionnelle inestimable.

• (1730)

C'est pourquoi nous doublons notre aide aux emplois d'été en 1996-1997 qui passera de 60 à 120 millions de dollars.

[Traduction]

Une autre tranche de ces 315 millions de dollars servira à aider les jeunes Canadiens qui ont quitté l'école à chercher un emploi. Le ministre du Développement des ressources humaines dévoilera très prochainement le détail de ces initiatives à la jeunesse.

En somme, nous souhaitons vivement l'établissement, entre les secteurs public et privé, d'un partenariat qui permettra de créer des emplois de débutant pour les jeunes. Les gouvernements et les entreprises ont collaboré de manière efficace dans le domaine du commerce, comme l'ont prouvé les missions Équipe Canada à l'étranger. Il faut maintenant que tous, entreprises, travailleurs, éducateurs et gouvernements, collaborent avec encore plus d'ardeur ici même, pour créer des emplois pour nos jeunes.

Notre principal défi consiste à modifier la culture économique de la nation, à faire du Canada l'un des pays les plus innovateurs du monde. Certains croient peut-être que l'innovation n'intéresse qu'un petit secteur de l'économie, les internautes ou les concepteurs de logiciel, par exemple. Rien n'est moins vrai. L'innovation n'intéresse pas qu'une partie de notre économie. Elle intéresse toute notre économie, de la plus petite entreprise à la plus grande, d'un océan à l'autre. De l'industrie minière ou pétrolière à l'agriculture et aux forêts, l'application des technologies nouvelles est devenue essentielle.

Il est clair que le travail du secteur privé est d'innover, car sa survie et sa croissance en dépendent. Mais le gouvernement a lui aussi un rôle important à jouer en assurant des conditions de concurrence égales avec l'étranger, en formant des partenariats pour investir dans les secteurs de recherche fondamentale ou à risque élevé, ou quand les investissements sont tout simplement trop importants pour que le secteur privé s'en charge seul.

[Français]

À cette fin, le ministre de l'Industrie annoncera la création de Partenariat technologique Canada. Ce programme favorisera le développement de technologies environnementales, de procédés de fabrication et de matériaux de pointe, ainsi que de biotechnologies. Ce programme aidera aussi à maintenir les emplois dans le secteur de l'aérospatiale, confronté à une concurrence étrangère fortement subventionnée.

[Traduction]

Cela marque un tournant majeur par rapport au passé. Les risques comme les récompenses seront partagés avec le secteur privé. L'apport du gouvernement ne devrait pas dépasser le tiers du total. L'accent est mis sur le partenariat, et non sur une action unilatérale du gouvernement fédéral. Les ressources réaffectées qui sont prévues dans ce budget, combinées aux ressources existantes d'Industrie Canada, permettront à Partenariat technologique Canada de croître pour atteindre environ 250 millions de dollars en 1998-1999. Cet engagement financier stimulera, par effet de levier, d'appréciables investissements additionnels du secteur privé.

Le budget

[Français]

De plus, le gouvernement investit 50 millions de dollars à la Banque de développement du Canada. Ces fonds permettront à l'institution d'accorder 350 millions de dollars supplémentaires en prêts. Les entreprises qui pourront en bénéficier sont celles qui exportent, qui sont fondées sur le savoir ou qui sont en forte expansion qui, autrement, n'auraient pas accès aux banques commerciales.

[Traduction]

Le ministre de l'Industrie intensifiera également ses efforts en vue de faire profiter le pays tout entier de la technologie de l'information. D'ici 1998, nous aurons raccordé toutes les écoles et toutes les bibliothèques du pays à l'autoroute de l'information au moyen d'un réseau informatique scolaire. La même année, 1 000 localités rurales auront également été raccordées grâce au programme d'accès communautaire.

Pour permettre aux petites entreprises de profiter des avantages de l'accès à l'autoroute de l'information, nous instaurons un programme grâce auquel 2 000 étudiants en informatique raccorderont environ 50 000 petites entreprises à l'Internet. Ils ne feront pas qu'installer ces systèmes, mais ils conseilleront leurs propriétaires sur la meilleure façon de s'en servir.

• (1735)

Nos institutions financières ont un rôle clé à jouer en facilitant la croissance des entreprises canadiennes. Au cours de la dernière année, les banques ont réalisé des progrès et réagissent maintenant mieux aux préoccupations des petites entreprises. Mais il faut faire davantage.

Pour que nos institutions financières offrent le meilleur financement possible aux entreprises en expansion qui sont axées sur l'exportation et reposent sur le savoir, le gouvernement travaillera en collaboration avec les entreprises et toutes les institutions financières, y compris les banques et les compagnies d'assurance, pour continuer d'améliorer la situation.

Enfin, nous examinons présentement la législation régissant les institutions financières afin d'améliorer le cadre établi en 1992. Nous avons conclu que le secteur financier ne s'était pas encore entièrement adapté à ce cadre. C'est pourquoi l'interdiction qui est actuellement faite aux banques de vendre de l'assurance sera maintenue.

Le cadre actuellement en place pour la vente d'assurance par l'intermédiaire d'agents et de courtiers sera maintenu. Le livre blanc sur cette question et sur tous les autres aspects encore à l'étude sera publié au cours des prochaines semaines.

[Français]

J'aimerais conclure cette section en parlant du commerce. Les résultats obtenus par le Canada à ce chapitre ont été spectaculaires, nul ne peut le contester. Le secteur des exportations est celui qui a enregistré la croissance la plus rapide dans notre économie. Il a progressé à un rythme moyen de 8 p. 100 par année depuis dix ans. Le solde de notre balance commerciale a grimpé en flèche pour atteindre un excédent record de 28,3 milliards de dollars. En proportion de l'économie, le déficit de nos paiements courants n'a jamais été aussi faible depuis dix ans.

Le budget

[Traduction]

Le commerce demeurera un axe important de la politique économique du gouvernement. L'approche d'Équipe Canada, établie par le premier ministre, s'est révélée extrêmement fructueuse et gardera un rôle central dans notre stratégie.

Le ministre du Commerce extérieur poursuivra les efforts déterminés que nous avons engagés pour obtenir de nouvelles ententes d'ouverture des marchés dans le monde entier, dans la foulée du travail exemplaire accompli par son prédécesseur, l'honorable Roy MacLaren.

Le financement des exportations est indispensable aux entreprises canadiennes pour exploiter toutes les possibilités qui se présentent à elles. C'est pourquoi nous annonçons dans ce budget que \$50 millions de capitaux nouveaux seront fournis à la Société pour l'expansion des exportations afin d'appuyer de nouveaux mécanismes de financement des ventes à l'exportation et de nouveaux partenariats avec les exportateurs dans les banques commerciales.

De plus, nous réaffectons des ressources provenant des prêts subventionnés aux emprunteurs étrangers en faveur des prêts non subventionnés, dans le cadre d'un système amélioré de gestion du risque. Cette mesure accroîtra de jusqu'à \$500 millions par an le volume du financement disponible pour les exportateurs canadiens.

[Français]

J'aimerais maintenant aborder la question des recettes publiques.

Personne n'est jamais satisfait du régime fiscal. C'est pour cela que nous devons faire tout ce qui est possible pour assurer qu'il soit équitable et dans l'ensemble aussi efficace que possible.

De toute évidence, les impôts sont trop élevés à notre goût, mais le problème n'est pas uniquement une question de taux. Il est également important de veiller à ce que le régime fiscal vienne en appui aux objectifs que le pays s'est fixés. C'est pourquoi le Budget annonce les mesures suivantes en matière de recettes.

[Traduction]

C'est pourquoi nous annonçons les mesures suivantes en matière de recettes. Les recettes que nous rapporteront un grand nombre de ces mesures seront réaffectées de manière à financer les encouragements fiscaux qui viendront en aide aux étudiants, aux personnes déficientes et aux organismes de bienfaisance.

J'aimerais d'abord parler de l'aide fiscale qui incite les Canadiens à épargner en vue leur retraite, dans le cadre des REER et des RPA. Nous proposons un certain nombre de changements qui contribueront à mieux cibler cette aide en faveur des Canadiens à revenu modeste ou moyen, tout en limitant le coût du programme pour les contribuables.

• (1740)

[Français]

En premier lieu, nous savons qu'un grand nombre de Canadiennes et de Canadiens relativement jeunes ont du mal à verser à des REER le maximum des cotisations auxquelles ils ont droit.

En effet, ils doivent souvent faire face à d'autres obligations pressantes, par exemple pour poursuivre des études ou élever une famille. Nous tenons à leur donner toutes les possibilités de rattraper plus tard le temps perdu.

C'est pourquoi nous accorderons aux Canadiens et aux Canadiennes un délai illimité pour rattraper les années où ils étaient incapables de verser une cotisation maximale. Ainsi, la limite de sept ans qui est actuellement imposée au report des droits inutilisés de cotisation est abolie.

En deuxième lieu, le plafond de cotisation à des REER est maintenu à son niveau actuel—13 500 \$—jusqu'à l'an 2003. Le plafond passera ensuite à 15 500 \$ en 2005.

Et en troisième lieu, nous ramenons de 71 à 69 ans l'âge limite de cotisation aux RPA et aux REER.

[Traduction]

Un certain nombre d'autres mesures sont annoncées afin d'améliorer l'efficacité et l'équité du régime fiscal. Pour faciliter leur établissement, le gouvernement a institué des encouragements à l'investissement dans les sociétés à capital de risque de travailleurs. Ces encouragements ont été efficaces. Ces fonds sont maintenant solidement établis. C'est pourquoi nous proposons plusieurs mesures visant à réduire les encouragements spéciaux dont ils bénéficient.

Ensuite, le budget propose diverses mesures dans le domaine des ressources naturelles. En ce qui concerne les industries pétrolière, gazière et minière, nous clarifions et nous resserrons les règles applicables à la déduction relative aux ressources, dont l'examen était annoncé dans notre dernier budget. Sans modification des recettes fiscales, il en résultera une structure fiscale plus cohérente et plus stable.

Nous modifions aussi les règles d'amortissement accéléré qui s'appliquent aux nouvelles mines, y compris les exploitations de sables bitumineux, de façon que tous les types de projets de récupération de sables bitumineux soient soumis à un régime plus uniforme.

Dans le cas des actions accréditives émises par des sociétés minières, la règle actuelle des 60 jours est portée à un an, tandis que les règles d'admissibilité au mécanisme d'actions accréditives sont resserrées pour l'industrie minière et le secteur pétrolier et gazier.

Nous estimons que l'intégrité de l'environnement et le développement économique devraient être complémentaires et non contradictoires.

Dans ce but, le budget annonce des modifications fiscales qui assureront un régime à peu près uniforme aux investissements dans certaines formes d'énergies renouvelables et non renouvelables. Cela fait partie de l'étude fondamentale des obstacles et des éléments désincitatifs à de saines pratiques environnementales, lancée dans le budget de 1994.

Une première mesure consiste à créer dans le régime fiscal une nouvelle catégorie de frais relatifs aux énergies renouvelables et aux économies d'énergie. Une deuxième mesure consiste à étendre le financement par actions accréditives, actuellement offert au secteur des énergies non renouvelables et à l'industrie minière, aux frais de même nature dans le secteur des énergies renouvelables et des économies d'énergie.

Le budget

Une surtaxe temporaire sur les grandes institutions de dépôt, y compris les banques, avait été instituée dans le budget de l'an dernier. Cette surtaxe est prolongée d'un an.

Enfin, et c'est important, un régime efficace d'imposition des sociétés ne devrait pas avoir pour seule fonction de procurer des recettes à l'État. Il devrait aussi favoriser la création d'emplois. Nous croyons qu'il est temps d'examiner à fond cette question.

Pour déterminer les obstacles à la création d'emplois que pourrait contenir la législation fiscale et suggérer les réformes nécessaires, nous annonçons aujourd'hui l'établissement d'un comité technique formé d'experts de l'extérieur qui me fera rapport dans le courant de l'année, avant que soient amorcées des consultations publiques. Si notre objectif est la création d'emplois, tous les efforts du gouvernement, y compris le système d'imposition, doivent tendre vers ce but.

• (1745)

[Français]

Voilà qui conclut la description des mesures présentées dans ce Budget. Cette direction reflète notre volonté de mettre en place le cadre économique le plus solide possible, afin de créer des emplois et d'assurer une croissance soutenue.

[Traduction]

Nous avons parlé au début de l'angoisse qui étreint notre pays. Dans ce budget, nous faisons tout notre possible pour aider les Canadiens et les Canadiennes à se libérer de cette angoisse. Mais il faut être clair. Un budget ne constitue qu'une petite part de la solution. Pour avoir une solution complète, il faut d'abord savoir où nous en sommes dans l'évolution de notre pays, et comment évolue le monde au-delà de nos frontières.

Il est temps de tourner la page. En effet, la réussite d'un pays n'est pas tellement différente de la réussite d'une famille, d'une collectivité ou d'une personne. Elle repose avant tout sur une chose: la nécessité de se fixer constamment des objectifs et de relever de nouveaux défis. Les pays qui réussissent font plus que figurer sur la carte. Ils sont vivants dans l'esprit de leurs citoyens, parce qu'ils contribuent à l'amélioration de leur vie.

C'est pourquoi il est temps, pour le Canada, de se fixer des objectifs qui reposent sur nos valeurs et nos aspirations communes. C'est ce que nous avons fait tout au long de notre histoire, à l'époque où nous osions parler d'un rêve national—avant de le réaliser—et à l'époque où nous aspirions à une société plus solidaire—avant de la créer.

Il est temps maintenant de reprendre notre marche en avant—pour en arriver non seulement à une compréhension commune de ce que nous sommes, mais à une vision commune de ce que nous pouvons être. Notre défi consiste aujourd'hui à faire du Canada le pays de tous les espoirs, un pays où nos enfants auront de nouveau la conviction qu'ils peuvent faire mieux que leurs parents, un pays de nouveau à la mesure de leurs rêves.

Nous devons nous fixer de grands défis nationaux, pas des défis étriés—parce que c'est uniquement en nous proposant les objectifs les plus ambitieux que nous découvrirons jusqu'où nous pouvons aller.

Qu'est-ce qui nous empêche de décider tous ensemble que, dans dix ans d'ici, le Canada sera considéré comme un chef de file mondial dans les nouveaux secteurs de la nouvelle économie—dans la biotechnologie, dans la technologie environnementale, dans les industries culturelles de l'univers multi-canaux? Qu'est-ce qui nous empêche de décider tous ensemble que, dans dix ans d'ici, l'augmentation du taux de pauvreté chez les enfants sera chose du passé, que l'analphabétisme aura disparu de nos villes et que, dans les épreuves internationales, nos élèves ne se contenteront pas d'obtenir des résultats passables, mais qu'ils seront en fait les meilleurs?

[Français]

Qu'est-ce qui nous empêche de décider tous ensemble que, dans dix ans d'ici, l'assurance-maladie n'aura pas simplement survécu, mais constituera le meilleur système au monde? Qu'est-ce qui nous empêche de décider tous ensemble que, dans dix ans d'ici, nos rues seront aussi sécuritaires qu'elles peuvent l'être, non parce que nous possédons le plus grand nombre de prisons ou de policiers, mais parce que nous nous serons attaqués au front, aux racines du crime?

[Traduction]

Si nous voulons ouvrir de nouveaux horizons à nos enfants, il n'y a absolument rien qui nous en empêche. La société qu'est la nôtre reflète toute la diversité de la planète. Après tout, nous partons déjà d'une base solide et le temps est venu d'exploiter ces atouts, d'écrire une nouvelle page de notre histoire.

Alors, agissons non pas en fonction de nos intérêts particuliers, mais en étant inspirés par l'intérêt national. Marchons dans les traces de tous ceux et celles qui nous ont précédés, qui ont vu dans les défis une motivation supplémentaire pour se dépasser, jamais un prétexte pour abandonner.

• (1750)

Que ceux et celles qui viendront après nous puissent dire que nous avons fixé les objectifs, que nous les avons atteints ensemble, que nous avons propulsé le Canada dans un nouveau millénaire, toujours et encore au premier rang des nations.

Des voix: Oh, oh!

[Français]

M. Yvan Loubier (Saint-Hyacinthe—Bagot, BQ): Monsieur le Président, ce Budget 1996-1997 du ministre des Finances nous annonce que les mauvaises nouvelles contenues dans le Budget de l'année dernière et qui devaient s'appliquer cette année vont s'appliquer, et toutes les mauvaises mesures vont continuer de plus belle.

Le gouvernement va poursuivre son mouvement. Quant au pelletage du déficit dans la cour des provinces, le gouvernement va poursuivre ses coupures draconiennes dans les programmes sociaux, de 7 milliards de dollars au cours des deux prochaines années.

Le gouvernement va continuer à utiliser le surplus dégagé à la caisse de l'assurance-chômage de 5 milliards par année à laquelle la caisse il ne contribue plus depuis plusieurs années.